

DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Canada | Autorisation AVE

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande, **la première étape est d'effectuer votre commande en ligne**. A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Fournir pour la commande :

- 1 **Bon de commande à imprimer** (ou 1 Feuille libre avec votre numéro de commande).
- 1 **Chèque à l'ordre de "RapideVisa"** (si vous avez choisi de régler par chèque lors de votre commande) : réglant le Total TTC indiqué sur le bon de commande.

Fournir pour CHAQUE demandeur de visa : Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

- 1 Page d'identité du passeport (en scan-couleur ou photo ou copie) :**
 - Il s'agit de la page du passeport avec votre date de naissance, numéro de passeport etc.
 - Le passeport doit être signé et avoir une **validité couvrant les dates du séjour** dans le pays.
 - Il est conseillé d'avoir un passeport de bonne qualité avec au moins 2 pages vierges face à face.
 - Pour que votre Autorisation AVE soit délivrée par les autorités sans retard, merci de nous transmettre une bonne qualité : **toutes les informations sur la page de passeport doivent être lisibles.**
-

- 1 Fiche simplifiée d'informations (en scan-couleur ou photo ou copie) disponible en document à télécharger ci-joint :**
 - À imprimer, remplir et nous transmettre.
 - Ces informations nous permettront de demander votre Autorisation AVE.
 - **Si vous n'avez pas d'imprimante, vous pouvez indiquer vos informations dans votre email d'envoi des documents.**
-

- Rappel** : L'autorisation AVE est obligatoire pour un voyage touristique ou d'affaires non-rémunérées. Pour un voyage d'études ou de travail, le visa est obligatoire, à obtenir avant le départ.
-

- Supplément uniquement pour les PASSEPORTS NON-FRANÇAIS éligibles à l'AVE** : Merci de nous indiquer votre **ADRESSE DE DOMICILE** dans votre email d'envoi de documents.
-